



Service Urbanisme

ARRETE n° 25-10345

Arrêté d'alignement

« Sans n° Avenue des Cèdres »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'absence de plan d'alignement communal,

Vu le plan de délimitation référencé 24146.dwg/FB, établi par la société SELARL DML - Géomètres - Experts sise 12 rue du Maréchal Joffre – 77410 CLAYE-SOUILLY, ci-joint,

Vu la volonté de délimiter entre le domaine public communal à usage de voirie sis Avenue des Cèdres, et la parcelle cadastrée section AL n°675,

Vu la demande en date du 13/12/2024, par laquelle la société SELARL DML - Géomètres - Experts sise 12 rue du Maréchal Joffre – 77410 CLAYE-SOUILLY requiert de fixer cette délimitation,

A R R E T E

ARTICLE 1

Limite de fait : La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne représentée par un trait rose continu passant par les points : A et B.

Le plan joint permet de repérer sans ambiguïté la position de la limite de fait.

ARTICLE 2

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

ARTICLE 3

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié au géomètre expert.

Il sera publié, inscrit au registre des arrêtés de la Mairie, et transmis à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Commissaire de police de Villeparisis.

-
Il sera rendu exécutoire, conformément aux articles L-2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLEPARISIS, le 17 FEV. 2025

Le Maire,
Frédéric BOUCHE



The signature is a blue ink cursive signature of Frédéric Bouche, written over a circular official stamp of the Mairie de Villeparisis. The stamp contains the text 'MAIRIE de VILLEPARISIS' and a central emblem.